

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023</b> <b>Délibération n° 11_07-12-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 01/12/2023 <b>Lieu de la séance</b> : QUILLY <b>Date de la séance</b> : 07/12/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 25 <b>Procurations</b> : 8 <b>Absents</b> : 3 <b>Nombre de votants</b> : 33
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : V. BARILLAU <b>Rapporteur</b> : R. NICOLEAU
<b>Absents excusés :</b> M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

## ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats et de la logistique pour les acteurs intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social, social, public et privé non lucratif.

Ce réseau s'est récemment ouvert aux collectivités locales. Il comprend plus de 5 000 adhérents (dont 10 % de collectivités territoriales).

L'accès aux prestations centralisées de service d'achat du RESAH est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc y adhérer. Pour information, la cotisation annuelle d'adhésion est actuellement de 600 €.

Dans l'immédiat, ce groupement d'intérêt public intéresse la Communauté de communes pour les prestations liées à la téléphonie mobile. A terme, elle pourrait être intéressée par d'autres prestations (téléphonie fixe, internet, sécurité informatique, ...).

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

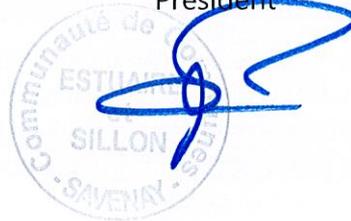
- ✦ D'ADHERER à la Centrale d'Achat RESAH pour bénéficier des prestations centralisées du service d'achat de ce groupement d'intérêt public.
- ✦ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

12 DEC 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

12 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU